

Extrait d'acte de naissance

Droit de préemption urbain (DPU)

Mis à jour le 11 mai 2016 par « direction de l'information légale et administrative »

Le droit de préemption urbain (DPU) est une procédure qui permet notamment à une personne publique (ex : collectivité territoriale) d'acquérir en priorité, dans certaines zones préalablement définies par elle, un bien immobilier mis en vente par une personne physique (particulier) ou morale (entreprise), dans le but de réaliser des opérations d'aménagement urbain.

Le propriétaire du bien n'est alors pas libre de vendre son bien à l'acquéreur de son choix et aux conditions qu'il souhaite.

Articles connexes

- **[Vente d'un bien immobilier situé dans une zone de préemption](#)**
- **[Rachat d'un bien immobilier ayant fait l'objet d'une préemption](#)**

Voir aussi...

- **[Achat ou vente d'un logement \(particuliers\)](#)**
- **[Achat d'un terrain \(particuliers\)](#)**





**Mairie
de Nargis**

*1, rue de la Mairie
45210 Nargis
02 38 26 03 04 accueil@mairie-nargis.fr*

Source URL: <http://www.mairie-nargis.com/vie-pratique/demarches-administratives/extrait-dacte-de-naissance?publication=N21886>